

RCS : MACON  
Code greffe : 7106

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00173  
Numéro SIREN : 828 996 793  
Nom ou dénomination : 2HIF

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2018 sous le numéro de dépôt B2018/001454

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2018/001454**  
n° de gestion : **2017B00173**  
n° SIREN : **828 996 793 RCS Mâcon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Mâcon certifie avoir procédé le 19/06/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2HIF - Société par actions simplifiée  
58 rue de la Grisière 71000 Macon -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2017**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**



257218

257218



91, rue Pouilly-Loché  
71000 Mâcon

☎ 03 85 32 80 34  
✉ egelas@gelasaudit.fr

Dépôt au Greffe le :

19 JUIN 2018

TRIBUNAL de COMMERCE  
de MACON

CABINET DES PARTENAIRES

COMMISSAIRE  
aux comptes

B-1454

**2HIF**

58, rue de la Grisière  
71000 MACON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

- **Rapport sur les comptes annuels**

## 2HIF

SASU au capital de 2 753 100 €  
58, rue de la Grisière  
71000 MACON

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

A l'assemblée générale de la société 2HIF,

#### **I. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2HIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **II. Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 3 avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **III. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation - cf. annexe p13.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mâcon, le 28 mai 2018

GELAS AUDIT

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Dijon

Emmanuel GÉLAS

**BILAN ACTIF**

**TRIBUNAL de COMMERCE  
de MACON**

ACTIF	Exercice N 31/12/2017 - 9			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	235 131	4 501	230 630		230 630	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes	6 750		6 750		6 750	
<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	2 753 100		2 753 100		2 753 100	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	13 500		13 500		13 500	
<b>Total II</b>	<b>3 008 481</b>	<b>4 501</b>	<b>3 003 980</b>		<b>3 003 980</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
<b>Stocks et en cours</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
<b>Créances (3)</b>						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	60 941		60 941		60 941	
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	155 508		155 508		155 508	
Charges constatées d'avance (3)	1 281		1 281		1 281	
<b>Total III</b>	<b>217 730</b>		<b>217 730</b>		<b>217 730</b>	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>3 226 211</b>	<b>4 501</b>	<b>3 221 710</b>		<b>3 221 710</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an 13 500  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b> 31/12/2017 9	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
				<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 2 753 100 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 753 100		2 753 100	
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	366 652		366 652	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	<b>3 119 752</b>		<b>3 119 752</b>	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
	<b>DETTES (1)</b>				
	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	95 941		95 941	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
<b>Dettes d'exploitation</b>					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 017		6 017		
Dettes fiscales et sociales					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>	<b>101 958</b>		<b>101 958</b>	
	Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>3 221 710</b>		<b>3 221 710</b>	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

44 264

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N : 31/12/2017 9			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	17 212		17 212			17 212
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	17 212		17 212			17 212
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2			2
Autres produits						
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			17 214			17 214
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			28 703			28 703
Impôts, taxes et versements assimilés			10 627			10 627
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			4 501			4 501
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			94			94
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			43 925			43 925
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			26 711			26 711
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 9	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)	393 103		393 103	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	<b>393 103</b>		<b>393 103</b>	
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	241		241	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>241</b>		<b>241</b>	
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>392 862</b>		<b>392 862</b>	
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>366 151</b>		<b>366 151</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	45 030		45 030	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>	<b>45 030</b>		<b>45 030</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	44 529		44 529	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	<b>44 529</b>		<b>44 529</b>	
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>501</b>		<b>501</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>455 347</b>		<b>455 347</b>	
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>88 695</b>		<b>88 695</b>	
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>366 652</b>		<b>366 652</b>	

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 393 103

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

NIKI Expertise comptable

## ANNEXE

Exercice du 03/04/2017 au 31/12/2017

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La SAS 2HIF a été créée le 3 avril 2017 par apport des actions de la SAS H2H pour un montant de 2 753 100 €.

Il s'agit donc du premier exercice d'activité; la durée de cet exercice est de 9 mois.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

**ANNEXE**

Exercice du 03/04/2017 au 31/12/2017

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			279 660
Avances et acomptes			6 750
<b>TOTAL</b>			<b>286 410</b>
Autres participations			2 753 100
Prêts, autres immobilisations financières			13 500
<b>TOTAL</b>			<b>2 766 600</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3 053 010</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		44 529	235 131	235 131
Avances et acomptes			6 750	6 750
<b>TOTAL</b>		<b>44 529</b>	<b>241 881</b>	<b>241 881</b>
Autres participations			2 753 100	2 753 100
Prêts, autres immobilisations financières			13 500	13 500
<b>TOTAL</b>			<b>2 766 600</b>	<b>2 766 600</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>44 529</b>	<b>3 008 481</b>	<b>3 008 481</b>

**Etat des provisions**

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations corporelles		4 501			4 501
<b>TOTAL</b>		<b>4 501</b>			<b>4 501</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 501</b>			<b>4 501</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		4 501			

Les véhicules acquis comptabilisés en immobilisations ne sont pas amortis mais font l'objet d'une dépréciation le cas échéant en fonction de leur cote Argus. La dépréciation de l'exercice est de 4 501 €.

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000		27 531		27 531

## ANNEXE

Exercice du 03/04/2017 au 31/12/2017

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	95 941
Total	95 941

#### Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 30/07/2017 souscrit auprès de la BRA  
Montant initial de cette garantie : 115 000  
Montant restant dû en capital : 95 941  
Date de fin d'échéance de la garantie : 30/06/2020  
Nature de la sûreté réelle : Nantissement des véhicules

## **2HIF**

Société par actions simplifiée au capital de 2 753 100 euros  
58 rue de la Grisière  
71000 MACON  
RCS MACON 828 996 793

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 366 652 euros de la manière suivante :

#### **Origine**

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 366 652 euros

#### **Affectation**

- Réserve légale : 18 333 euros  
- Distribution de dividendes : 151 420 euros  
- Report à nouveau : 196 899 euros

**TOTAUX 366 652 euros 366 652 euros**

#### **Rappel des dividendes distribués**

S'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

#### **ADOPTION**

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par décisions de l'associé unique du 8 juin 2018.

**Le Président  
Monsieur Régis HUBERT**

